

n'est pas lent à saisir la perche tendue. Il cède sur les questions monétaires, mais conserve les droits et la perche, et, en même temps, M. Lesage se place dans une situation illogique au départ. Il réclame plus d'argent selon la formule de péréquation et, en même temps, il veut enlever à Ottawa les sources de revenu nécessaires au paiement de la péréquation.

Par ailleurs, M. Lesage avait réclamé le droit, pour le Québec, de se retirer de certains programmes conjoints tout en touchant l'équivalence fiscale.

De fait, Ottawa a consenti à cette demande et, dès janvier 1965, Québec a pu se retirer de 29 programmes conjoints des 46 auxquels il participait pour toucher en compensation une somme de quelque 220 millions de dollars, dont un pourcentage de l'impôt sur le revenu des particuliers, paiements de péréquation et des ajustements en espèces.

Le 27 février 1965, devant la Chambre de commerce des Jeunes de Montréal, le ministre de la Justice (M. Favreau) s'exprimait ainsi à ce sujet:

Pour éviter ce genre de «fédéralisme de tutelle», le gouvernement actuel à Ottawa a proposé aux provinces l'option de se retirer des programmes conjoints et d'en assurer elles-mêmes l'administration. Le Québec, on le sait, a l'intention de se retirer d'environ 75 p. 100 de ces programmes (en termes de dollars)—mais sans pour autant porter atteinte aux standards nationaux qu'ont définis les programmes... c'est à ce système pratique et flexible auquel on a donné le nom de fédéralisme coopératif.

Que faut-il en penser?

Or, le plus ridicule de tout cela, et après avoir qualifié ce régime de programmes conjoints de «fédéralisme de tutelle», c'est que le gouvernement fédéral se propose d'en édifier d'autres.

Par exemple, dans le discours du trône on parle de: programme conjoint pour mise en valeur régionale; programme conjoint pour la réhabilitation et la réadaptation des travailleurs; programme conjoint pour le réaménagement rural, ou «déménagement rural»; programme conjoint pour l'aide aux nécessiteux; programme conjoint pour le réaménagement des quartiers délabrés; programme conjoint pour l'assistance publique; programme conjoint pour un projet de santé; programme conjoint pour l'industrie laitière.

Le discours du trône est farci de ces programmes conjoints qui signifient la tutelle d'Ottawa sur les provinces, le contrôle par les fonctionnaires d'Ottawa des dépenses provinciales et la fin de l'autonomie des provinces.

Nous, du Ralliement créditiste, nous nous opposons à cette politique de programmes conjoints. Pourquoi? Parce que ceux-ci nécessitent une double bureaucratie, une dans les provinces et une à Ottawa. Le peuple en a

assez de payer des bureaucrates au Canada. Ce dont le peuple a besoin aujourd'hui, c'est le droit de vivre en paix dans son propre pays, le Canada.

• (3.30 p.m.)

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park): A l'ordre! Je dois informer l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez!

M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park): Les honorables députés y consentent-ils à l'unanimité?

Des voix: Entendu!

(Texte)

M. Caouette: Merci, monsieur l'Orateur, je suis redevable à la Chambre de m'accorder les quelques minutes supplémentaires dont j'ai besoin pour terminer mon discours.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône est farci de ces programmes conjoints. Or, nous nous opposons à la politique des programmes conjoints pour plusieurs raisons. Je viens d'en donner une et en voici une autre.

C'est toujours Ottawa qui prend l'initiative de légiférer dans les diverses matières, notamment en ce qui concerne les travaux d'hiver intéressant les municipalités. D'où un accroc direct à la constitution. C'est Ottawa qui surveille et contrôle les faits et gestes du gouvernement provincial du Québec, dans un domaine de compétence exclusivement provinciale. Le premier ministre et le ministre du Travail le savent.

C'est Ottawa qui continue de prélever dans le Québec des taxes directes, contrairement au paragraphe (2) de l'article 92 de la constitution. La même chose s'applique aux autres provinces.

Cette formule d'option ne donne pas au Québec une plus grande liberté fiscale et n'augmente pas d'un cent ses pouvoirs de taxation.

La politique du Ralliement créditiste, c'est de se retirer de tous ces programmes conjoints et de reprendre la pleine et entière liberté dans le domaine fiscal. Qu'Ottawa renonce donc à ces programmes conjoints et laisse à notre province le soin de s'administrer elle-même. Ottawa devrait se retirer et respecter l'autonomie des provinces.

C'est à cause de ces marchés de dupes et des besoins supérieurs du Québec, qui doit prendre en main le sort de toute une nation, de toute une culture—ses besoins prioritaires en matière d'éducation, de développement de nos richesses naturelles, des compensations à apporter à notre main-d'œuvre qui ne trouve pas à s'employer—que le Québec, s'il veut agir, faire quelque chose, est obligé